

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 2020/2026

Commune de Prosnes

SEANCE DU 01 AVRIL 2022

Date de la convocation : 24 Mars 2022

Date d'affichage : 07 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le un Avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal 2020/2026, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Francis MUNIER, Maire.

Présents : AUBERT Rémy, DROUET Françoise, FLEURY Jean-Marie, GABRELLE Ludovic, L'HUILLIER Sylvie, MOUGNEAU Lionel, MUNIER Francis, NOURISSIER Fabrice, PICARD Sabrina.

Représentés : DESPIC Cédric par DROUET Françoise, KESENNE Baptiste par NOURISSIER Fabrice.

Secrétaire : Monsieur NOURISSIER Fabrice.

La séance est ouverte.

2022_10 - Délibération révision du loyer du logement communal au 1 Rue de la Bascule au 1er avril 2022
--

Vu le bail administratif signé le 01 avril 2021.

Vu l'article 2 qui précise que le montant du loyer sera révisé chaque année.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer à l'augmentation de loyer de Monsieur JOSEPH et Madame CURTO comme suit (considèrent l'indice de référence des loyers au 4ème trimestre 2021 situé à 132.62)

550€ X 132.62 (indice de référence des loyers au 4ème trimestre 2021)

130.52 (indice de référence des loyers au 4ème trimestre 2020)

= 558.84 Euros.

A ce montant il faut y ajouter la taxe d'ordures ménagères qui est de 28 euros à l'année

Le montant du loyer au 1^{er} avril 2022 sera de 561.17 €.

Le Conseil après en avoir délibéré :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	2	11	0	0	0

Autorise à la majorité des membres présents et représentés Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

2022_11 - Délibération modificative de demande de subvention DETR pour la deuxième phase des travaux du Foyer Rural

Annule et remplace la délibération 2020_05

Monsieur le Maire expose que pour la première phase des travaux de réhabilitation et mise aux normes du Foyer Rural, la commune va percevoir une subvention d'un montant de 37 800 € basé sur des dépenses de 151 200 € HT.

En ce qui concerne la deuxième phase, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'accord pour déposer une demande de subvention à la DETR pour un montant total de 181 052.50€ HT.

Le Conseil après en avoir délibéré :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	2	9	0	2	0

Autorise à la majorité des membres présents et représentés Monsieur le Maire à présenter ce dossier

2022_12 - Délibération pour choix de l'aire de jeux et demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'aire de jeux est fermée depuis le 1^{er} février 2022 en raison de sa dangerosité.

La commission « périscolaire » a été mandatée pour le choix de la nouvelle aire de jeux.

Un devis nous a été présenté le 31 mars 2022 pour un montant total (hors pose) de 8 529.97 € HT soit 10 235.96 € TTC par la société « SEMIO ».

Des demandes de subventions vont être déposées auprès de la Préfecture et du Département.

Le Conseil après en avoir délibéré :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	2	11	0	0	0

Autorise à la majorité des membres présents et représentés Monsieur le Maire à signer ce devis et à présenter des demandes de subventions.

Questions diverses

Permanences des élections

Le tableau sera affiché au point « infos Prosnes ».

Tour de table :

- Madame Picard Sabrina informe le conseil municipal que l'opération « Colis pour l'Ukraine » menée avec Lionel Mougneau, Jean Marie Fleury et monsieur le Maire s'est bien déroulée.
- Madame Drouet Françoise informe le conseil municipal que monsieur Hachette Romain lui a fait part que des véhicules situés sur la grande rue au niveau des habitations des familles Cordeuil et Marchand posent un souci pour passer un tracteur.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h30 .

Fait à PROSNES, le jour, mois et an susdits

Le Maire,

Francis MUNIER

